



## Communiqué de presse

### La société civile tire le bilan après le passage de la Suisse devant l'ONU

Genève, le 2 octobre 2019

Alors que la Suisse vient de terminer son examen devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) des Nations Unies, les organisations de la société civile tirent un bilan mitigé. La [Plateforme des ONG suisses pour les droits humains](https://www.humanrights.ch) avait déposé en amont le [rapport alternatif](#) de la société civile, qui fait office de « livre noir » des droits économiques, sociaux et culturels en Suisse.

La société civile se félicite de l'annonce faite par la Confédération que la **création d'une institution nationale des droits humains** serait approuvée en fin d'année par le Conseil fédéral. Cette exigence de longue date devrait donc enfin être remplie. Mauvaise nouvelle cependant : la future institution n'aura selon toute vraisemblance pas la compétence de recevoir des plaintes. Une condition essentielle des Principes de Paris, à savoir le standard que la Suisse doit remplir.

La Suisse est aujourd'hui l'un des derniers Etats parties à défendre la position selon laquelle les DESC ne seraient que des principes et des objectifs programmatiques, et non pas des obligations juridiques. Cette position intenable et a été, une nouvelle fois, critiquée par le Comité des DESC qui l'a répété : « **la Suisse ne peut pas utiliser la justification de son système fédéral pour échapper à ses obligations internationales** ». Pour Léa Winter de FIAN Suisse, qui a coordonné le rapport parallèle, « **il est urgent que l'applicabilité directe du Pacte soit reconnue par les juridictions cantonales et nationales** ».

De **nombreux autres manquements** ont été évoqués lors de cet examen, comme le traitement des personnes en demande d'asile ; le manque de cadre réglementaire pour les activités des multinationales ; le manque de contrôle des conditions de travail et des salaires ; l'absence de solution de garde pour 20% des enfants ; le non respect de l'engagement de la Suisse à dédier 0.7% de son PIB à l'aide au développement ; une politique climatique peu ambitieuse ; l'absence d'étude d'impacts sur les droits humains avant la signature de traités de libre-échange ou encore l'impossibilité de réintégration et de sanctions dissuasives contre l'employeur lors de licenciement anti-syndical.

**Le comité publiera ses recommandations à la fin du mois et la société civile compte s'employer à ce qu'elles soient suivies d'effet.**

Le Groupe de travail sur le Pacte 1 de la [Plateforme des ONG suisses pour les droits humains](https://www.humanrights.ch)

Contact : Léa Winter [lea.winter@fian-ch.org](mailto:lea.winter@fian-ch.org) 077 429 26 30